

CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST

ÉTATS FINANCIERS

31 JUILLET 2020

CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST
ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2020

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 13
Renseignements complémentaires	14



**Campeau
Vinet
Gauthier**

Comptables Professionnels
Agréés Inc.

Votre **santé financière** compte

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration du CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Club Aquatique du Sud-Ouest, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des éléments décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Club Aquatique du Sud-Ouest au 31 juillet 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des revenus de compétitions et de diverses activités (vêtements et équipements promotionnels, course populaire et autres revenus) pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des revenus de compétitions et diverses activités (vêtements et équipements promotionnels, course populaire et autres revenus), de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 juillet 2020 et le 31 juillet 2019, de l'actif à court terme au 31 juillet 2020 et 31 juillet 2019, et des actifs nets aux 1er août 2019 et 1er août 2018 et aux 31 juillet 2020 et 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

1711, boul. des Laurentides, bureau 202
Laval (Québec) H7M 2P5

450 629-5070

cvgcpa.ca

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

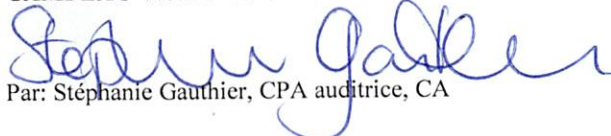
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser ses activités;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Campeau Vinet Gauthier Comptables Professionnels Agréés INC.
CAMPEAU VINET GAUTHIER COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS INC.


Par: Stéphanie Gauthier, CPA auditrice, CA

Laval, le 24 novembre 2020



CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST**RÉSULTATS**

Exercice terminé le 31 juillet	2020	2019
	\$	\$
PRODUITS		
<i>Subventions</i>		
Ville de Montréal	125 486	123 025
Salariale d'urgence (SSUC)	9 724	-
Salariale	1 452	-
	136 662	123 025
<i>Inscriptions</i>		
Programmes et activités aquatiques	173 044	300 328
Compétitions organisées	3 680	7 338
Compétitions externes	5 461	14 787
Cours de sauvetage	14 153	34 424
	196 338	356 877
<i>Autres revenus</i>		
Vêtements et équipements promotionnels	1 219	1 355
Course populaire	2 250	1 750
Affiliations	8 845	12 229
Revenus d'intérêts	1 066	1 160
Autres revenus	11 722	8 728
	25 102	25 222
	358 102	505 124
CHARGES		
Frais des programmes et activités (annexe A)	281 290	477 693
Frais d'administration (annexe B)	61 694	66 448
Frais financiers (annexe C)	940	572
	343 924	544 713
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	14 178	(39 589)

CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Exercice terminé le 31 juillet			2020	2019
	Investi en immobilisations corporelles	Non Affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE au début de l'exercice	6 404	75 895	82 299	121 888
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 682)	15 860	14 178	(39 589)
SOLDE à la fin de l'exercice	4 722	91 755	96 477	82 299


CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST**BILAN**

Au 31 juillet	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	236 183	155 095
Débiteurs (note 3)	6 762	4 302
Subventions à recevoir	9 724	-
Frais payés d'avance	3 722	2 021
	256 391	161 418
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	4 722	6 404
	261 113	167 822
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	15 597	31 840
Produits perçus d'avance	56 322	-
Apports reportés (note 7)	52 717	53 683
	124 636	85 523
DETTE À LONG TERME (note 8)	40 000	-
	164 636	85 523
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	4 722	6 404
Non affecté	91 755	75 895
	96 477	82 299
	261 113	167 822

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 10)

AU NOM DU CONSEIL

 Administrateur



 Administrateur

CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST**FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 juillet	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	14 178	(39 589)
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement - immobilisations corporelles	1 682	1 990
	15 860	(37 599)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	25 228	16 236
	41 088	(21 363)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 699)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'encaisse réservée - comptes athlètes	-	2 967
Obtention de financement à long terme	40 000	-
	40 000	2 967
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	81 088	(20 095)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	155 095	175 190
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice (note 11)	236 183	155 095

CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 juillet 2020

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué le 28 octobre 2003 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Cet organisme sans but lucratif, non assujéti à l'impôt, a pour mission de :

- Regrouper en corporation toutes les personnes intéressées au développement de la condition physique et des activités aquatiques;
- Promouvoir et organiser des cours, stages et ateliers en activités aquatiques pour améliorer la santé et le mieux-être des personnes.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Revenus d'inscriptions

Les revenus d'inscriptions sont constatés à titre de produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 juillet 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

b) Constatation des produits (suite)

Autres produits

Les autres produits sont constatés lors de leur encaissement ou lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. L'encaisse réservée est exclue de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimative selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Mobilier et équipement	20%
Équipement de piscine	30%

e) Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, des produits perçus d'avance, des apports reportés et de la dette à long terme.

CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST**NOTES COMPLÉMENTAIRES**Au 31 juillet 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Instruments financiers (suite)*Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans jamais être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transactions

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La juste valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transactions directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

f) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

g) Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'organisme à assurer la réalisation de certaines activités. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 juillet 2020

3 - DÉBITEURS

	2020	2019
	\$	\$
Comptes clients	5 341	4 302
Taxes à la consommation à recevoir	1 421	-
	6 762	4 302

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	6 363	4 413	1 950	2 439
Équipement de piscine	13 591	10 819	2 772	3 965
	19 954	15 232	4 722	6 404

5 - EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 000 \$ portant intérêt au taux de 10,95% utilisable sous la forme d'un crédit variable afin de financer ses opérations et est renouvelable annuellement. Au 31 juillet 2020, l'emprunt bancaire n'est pas utilisé.

6 - CRÉDITEURS

	2020	2019
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	2 740	8 940
Taxes à la consommation à payer	-	2 830
Salaires à payer	12 749	18 747
Remises gouvernementales	108	1 323
	15 597	31 840

CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 juillet 2020

7- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les montants reçus au cours de l'exercice et sont destinés à couvrir les charges de l'exercice subséquent ou relatives à la tenue d'événements spéciaux.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	53 683	50 669
Moins: Montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	(127 486)	(123 025)
Plus: Montants reçus pour l'exercice suivant		
Caisse Desjardins - Course populaire	-	2 000
Ville de Montréal	126 520	124 039
Solde à la fin de l'exercice	52 717	53 683

8- DETTE À LONG TERME

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Emprunt compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, garanti par le gouvernement du Canada, remboursable en décembre 2022.	40 000	-
Portion remboursable au cours du prochain exercice	-	-
	40 000	-

Les versements en capital estimatifs sur la dette à long terme à effectuer au cours des 3 prochains exercices sont les suivants :

	<u>\$</u>
2021	-
2022	-
2023	40 000

CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 juillet 2020

9- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 24 novembre 2020, l'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise sur la COVID-19, notamment la suspension d'activités touchant les revenus d'inscriptions et les autres revenus.

L'organisme a contracté un prêt de 40 000\$, sans intérêt, dans le cadre du programme fédéral du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.

10 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail pour ses locaux administratifs avec la ville de Montréal, échéant en décembre 2020. Les locaux sont fournis à titre gratuit.

CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 juillet 2020

11 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se résume ainsi :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Débiteurs	(2 460)	8 087
Subventions à recevoir	(9 724)	-
Frais payés d'avance	(1 701)	1 154
Créditeurs	(16 243)	6 948
Produits perçus d'avance	56 322	-
Apports reportés	(966)	3 014
Sommes à remettre - Comptes athlètes	-	(2 967)
	<u>25 228</u>	<u>16 236</u>

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Encaisse	<u>236 183</u>	<u>155 095</u>

12- INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de crédit**

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les subventions à recevoir et les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 juillet 2020 2019

\$ \$

ANNEXE A- FRAIS DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS

Salaires et contractuels	242 327	389 364
Inscriptions aux compétitions	6 377	34 601
Cours de sauvetage et formations	24 038	29 564
Frais d'hébergement et repas	1 734	5 884
Organisation des compétitions	1 553	1 650
Matériel - cours et entraînements	1 656	160
Frais de location	966	4 189
Autres frais reliés aux cours	274	1 363
Équipements - piscine	149	1 964
Vêtements et équipements promotionnels	1 169	5 625
Course populaire	-	1 419
Frais pour levées de fonds	1 047	1 910
	<hr/>	<hr/>
	281 290	477 693
	<hr/>	<hr/>

ANNEXE B- FRAIS D'ADMINISTRATION

Frais d'affiliations	22 425	17 614
Frais des plates-formes Amilia et Netbanx	13 337	17 615
Assurances	340	363
Fournitures et équipements de bureau	4 746	7 297
Télécommunications	5 417	5 119
Honoraires professionnels	11 007	6 727
Frais de déplacements	1 829	2 714
Frais de réunion	374	994
Publicités et entretien du site web	537	1 226
Dons et certificats cadeaux	-	1 023
Mauvaises créances	-	3 766
Amortissement - immobilisations corporelles	1 682	1 990
	<hr/>	<hr/>
	61 694	66 448
	<hr/>	<hr/>

ANNEXE C - FRAIS FINANCIERS

Intérêts et frais bancaires	940	572
	<hr/>	<hr/>